

Département de l'Essonne Arrondissement de Palaiseau Canton de Dourdan

ARRETE DU MAIRE
AM/043/2023

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE À UN ADJOINT DURANT LES ABSENCES DE MADAME LE MAIRE

Le Maire de BREUILLET,

Vu les articles L 2122-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETE

Article 1er: Délégation de signature est donnée à :

Monsieur François LECRON, 3ème Adjoint au Maire, durant les absences de Mme le Maire du 21 juillet au 13 août 2023 inclus.

Article 2: Le présent arrêté prendra effet à compter du 21 juillet 2023.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à :

M. Le Sous-préfet de Palaiseau,

M. François LECRON, 3ème Adjoint au Maire.

FAIT À BREUILLET LE DIX-SEPT JUILLET DEUX MILLE VINGT-TROIS



Véronque MAYEUR

Mairie: 42, Grande Rue BP 13 - 91650 BREUILLET Tél: 01 69 94 60 40 - fax.: 01 64 58 51 27

www.ville-breuillet.fr

Mis en ligne le 20/07/2023 Ă 14h14